

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

M22- N° 001085

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : MAOUSSAOUI 236A

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

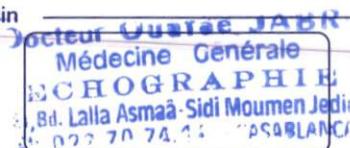
Nom & Prénom : MAOUSSAOUI Sidi MOUEN

Date de naissance : 08/06/53

Adresse : 71 B ZERKOURI, 9 ème arrondissement Casablanca

Tél. : 06 71 355757 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 17/10/2022

Nom et prénom du malade : MAOUSSAOUI Moumen Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dyslipidémie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa

Le : 17/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : H. S. M.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/10/2022	S	1	150,00	Docteur Dr. Sidi Moumen Jedd Médecine Générale Sidi Bd. Lalla Aicha-Sidi Moumen Jedd Casablanca tél: 022 771 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Amel CHIRAL Biologiste Laboratoire Casablanca - Tel: 0522 26 22 67	17/10/22	B 300	427,00 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ouafâe JABRI

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE

281, Boulevard Lalla Asmaâ

Sidi Mounen Jedid

CASABLANCA

(Au dessus Pharmacie As-Sabah)

Tél: 05 22 70 74 14

الدكتورة وفاء الجابري

الطب العام

الفحص بالصدى

281، شارع للأسماء

سيدي مونمن الجديد الدار البيضاء

(فوق صيدلية الصباح)

الهاتف: 05 22 70 74 14

Casablanca, le:

١٧/١٠/٢٠٢٢

الدار البيضاء، في

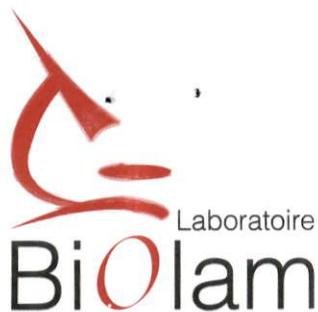
M² MOUSSAOUI Matar.

Faire Dosage PSA

=

Docteur Ouafâe JABRI
Médecine Générale
ECHOGRAPHIE
al Bd. Lalla Asmaâ - Sidi Mounen Jedid
tel: 022 70 74 14 - CASABLANCA

Mme SEBTI CHRAIBI Fouzia
Laboratoire BIOLAM
314, Rue Mustapha El Maâini
Casablanca - Tel: 0522 26 72 67



Laboratoire d'Analyses Médicales

مختبر التحاليل الطبية

Mme Fouzia SEBTI CHRAIBI
Pharmacien Biologiste

Spécialiste en hématologie, immunologie, Bactériologie, Virologie, Toxicologie
Lauréat de la Faculté de Toulouse - Ex Maître Assistant du CHU de Rabat et de Casablanca
Quand la santé est en cause, la qualité reconnue est de mise !

الشرايبى فوزية
خصيصة في التحاليل الطبية



Accrédité ISO 15189/2012
Pour les analyses portant un *

FACTURE N° : 000034520

M. MOUSSAOUI Sidi Morad
Dossier N° : 20221001090
Né(e) le : 08-06-1953 (69 ans)

CASABLANCA le 17-10-2022

Récapitulatif des analyses		
Analyse	Clé	Total
Prélèvement	E25	25.00 MAD
PSA	B300	402.00 MAD
		Total 427.00 MAD

Total des B : 300

TOTAL DOSSIER : 427.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent vingt-sept dirhams .

Mme SEBTI CHRAIBI Fouzia
Biologiste
Laboratoire BIOLAM
314, Rue Mustapha El Maâni
Casablanca - Tél: 0522 26 72 67



Laboratoire d'Analyses Médicales

مختبر التحاليل الطبية

Mme Fouzia SEBTI CHRAIBI
Pharmacien Biologiste

الشرايبى فوزيـة

خصـصـة في التـحالـيل الطـبـية

Spécialiste en hématologie, immunologie Bactériologie, Virologie, Toxicologie
Lauréat de la Faculté de Toulouse - Ex Maître Assistant du CHU de Rabat et de Casablanca
Quand la santé est en cause, la qualité reconnue est de mise !



Accrédité ISO 15189/2012
Pour les analyses portant un *

Dossier ouvert le : 17-10-2022 11:13

Date du prélèvement : 17-10-2022 11:13

Edité le : 17-10-2022

Prescripteur :



M. MOUSSAOUI Sidi Morad

Dossier N° : 20221001090

Né(e) le : 08-06-1953 (69 ans)

Analyses

Résultats

Norme

Antécédents

MARQUEURS TUMORAUX

Antigène spécifique de la Prostate :

(Immunoenzymométrique AIA 360)

3.997 ng/ml

Interprétation:

20 à 40 ans : <1.5 ng/ml
40 à 50 ans : <1.9 ng/ml
50 à 60 ans : <3.6 ng/ml
60 à 70 ans : <6.9 ng/ml

Validé par : SAKINA KITAB

Mme SEBTI CHRAIBI Fouzia
Biologiste
Laboratoire BIOLAM
318, Rue Mustapha El Maâni
Casablanca - Tél: 0522 26 72 67